

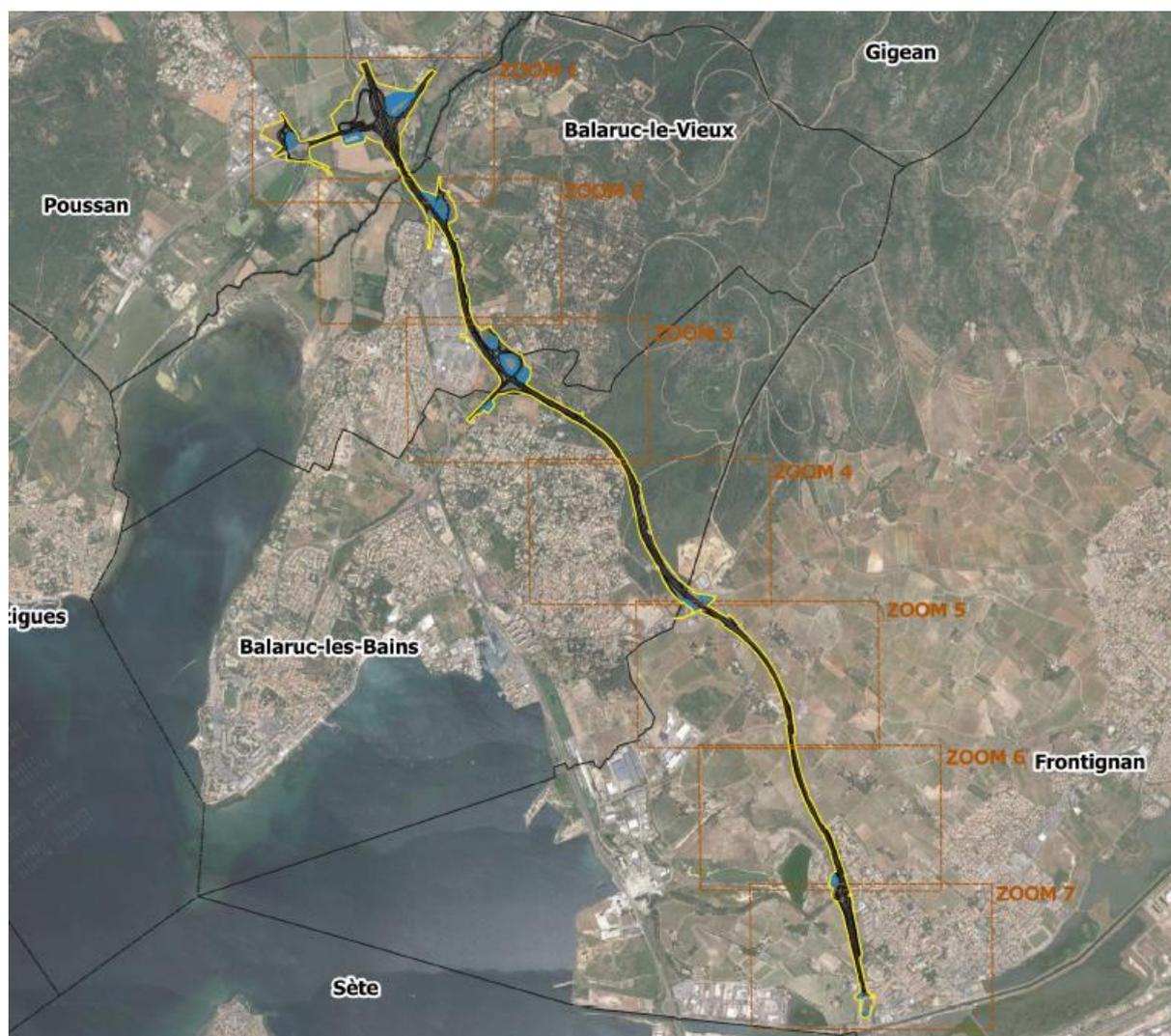
Réunion du bureau de la CLE Thou-Ingril | 14 juin 2021

Avis sur le projet de mise à 2x2 voies de la RD 600 entre l'A9 et Frontignan-la-Peyrade

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, au titre de la procédure d'instruction d'un dossier loi sur l'eau, a demandé un avis consultatif de la commission locale de l'eau du SAGE Thou-Ingril concernant le projet de mise en 2x2 voies de la RD 600 porté par le Conseil Départemental de l'Hérault.

Ce projet consiste à doubler les voies entre l'A9 à hauteur de Poussan et Frontignan-la-Peyrade. Le linéaire d'environ 7 km traverse également les communes de Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les-Bains et Frontignan, et sa largeur sera de 24.5 m. Ce projet nécessite notamment la création de 9 ouvrages d'arts permettant le passage de voiries et de cours d'eau, de 12 bassin de récupération et de traitement des eaux pluviales et la création de 5 échangeurs pour le raccordement à des voiries actuelles.

Plan de situation global :



Le Directeur Régional
DREAL Occitanie
Direction Ecologie/DDMC
520 allée Henri II de Montmorency
CS 69007
34064 Montpellier Cedex 2

Sète, le 18 juin 2021

REF: MG/SR/EB/JM/181

OBJET : PROJET DE MISE A 2x2 VOIES DE LA RD600 ENTRE L'A9 ET FRONTIGNAN-LA-PEYRADE – DOSSIER D'UTILISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES ARTICLES L181-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

VOS REF. : 2021-112

Dossier suivi par Monsieur Vincent VIDAL

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 21 avril dernier, vous avez sollicité l'avis de la commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril sur le projet cité en objet.

Conformément aux règles de fonctionnement de cette instance, les membres du bureau de la CLE ont été sollicités sur cette question.

En premier lieu la CLE souhaiterait obtenir des compléments sur certains points du dossier, listés ci-dessous, pour lesquels elle aura besoin d'informations complémentaires afin de pouvoir se positionner :

- Le détail du calcul permettant d'obtenir le taux d'abattement des MES dans les bassins ;
- Des précisions sur les fonctionnalités impactées et/ou perdues concernant la zone humide de 0.143 hectares ;
- Des précisions sur le partage d'usage d'un périmètre de bassin entre le PLU de la commune de Balaruc-le-Vieux et les besoins du nouveau projet de doublement de la RD600.

La CLE conseille également que :

- Les travaux menés sur le secteur des Clachs permettent de traiter un point noir hydraulique et qu'une reconnexion de cours d'eau soit proposée ;
- Un suivi précis soit proposé sur la phase chantier de la construction des nouvelles piles du pont sur la Vène ;

Ces cinq précédents points sont détaillés dans la note d'accompagnement. Sur avis du bureau, la CLE décide d'ajourner par conséquent son avis dans l'attente d'informations complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Michel GARCIA

Président de la CLE



OBJET : NOTE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'AVIS DE LA CLE DU SAGE THAU-INGRIL
(ref. MG/SR/EB/JM/181) SUR LE PROJET DE MISE A 2x2 VOIES DE LA RD600 ENTRE
L'A9 ET FRONTIGNAN-LA-PEYRADE

La commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril a ajourné son avis sur le projet de mise à 2x2 voies de la RD600 entre l'A9 et Frontignan-la-Peyrade.

Les points suivants présentent le détail les éléments complémentaires que les membres du bureau de la CLE souhaitent voir détailler, pour se prononcer :

1/ Concernant les taux d'abattement des MES dans chaque bassin, dans le tableau présenté page 95 du volume B pièce 2, les résultats obtenus dans la colonne de droite vont de 83 à 85% de taux d'abattement. Le détail du calcul n'apparaît pas dans le document et ce résultat n'a pas pu être reproduit avec les données à disposition.

2/ Le volume B pièce 2 présente à la page 65 qu'une zone humide d'une superficie de 0.143 hectares doit être détruite.

- Quelles sont les fonctionnalités impactées ou/et perdues sur cette zone humide ? Le projet de compensation devra compenser ces mêmes fonctionnalités.
- Le projet de compensation sur la commune de Gigean devrait être décrit plus précisément, notamment en terme de fonctionnalités, et le secteur compensé devrait bénéficier d'une restauration et non d'une création. Idéalement, un ou deux autres sites pourraient également être proposés à la restauration.

3/ Le projet présente au niveau du secteur de l'échangeur ouest des modifications dans la zone des Clachs. Une partie du ruisseau de la Lauze est déconnectée et se déverse dans un fossé, isolé des cours d'eau voisins : l'eau se déverse actuellement sur une parcelle viticole. Les travaux menés sur ce secteur pourraient permettre de traiter ce point noir hydraulique et une reconnexion de cours d'eau pourraient être proposée entre le fossé précité et le cours d'eau de la Lauze ou de Valaury.

4/ Un suivi exigeant pourrait être proposé sur la phase chantier, dans le lit mineur de la Vène au niveau de la construction des nouvelles piles du pont qui seront implantées.

5/ Sur le secteur de la zone commerciale de Balaruc, il a été présenté à la CLE un partage d'usage d'un périmètre de bassin entre le PLU de la commune de Balaruc-le-Vieux et les besoins du nouveau projet de doublement de la RD600. Rappelons que la superficie totale de ce bassin était originellement réservée au PLU de Balaruc-le-Vieux. Le volume du bassin sera-t-il suffisant pour les deux besoins ? Comment sera réalisé ce partage de façon effective ?